

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 11 septembre 2014 à 20 heures, en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude LEYGNAC, Maire.

### **➔ VALIDATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET REVITALISATION CENTRES-BOURGS**

Monsieur le Maire rappelle que le Gouvernement a décidé de lancer un programme expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs. Ce programme national en faveur de la revitalisation des centres-bourgs vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Dans ce cadre, le Bourg d'Argentat, identifié comme pôle structurant régional et pour son rôle de centralité et de proximité, avait toutes les caractéristiques démographiques, économiques et en matière de logement.

Suite à sa candidature, la Commune d'Argentat a été sélectionnée dans les 300 communes pour déposer un appel à projet.

Le cahier des charges transmis par le Secrétariat Général des Affaires Régionales (SGAR) du Limousin précise les modalités d'élaboration du dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le centre bourg. Il sollicite notamment une demande de dépôt du dossier conjointement entre la Communauté de Communes et la Commune d'Argentat avant le 12 septembre 2014.

Le groupe de travail, composé du Maire et de ses 6 Maire-Adjoints, ainsi que du Président de la Communauté de Communes et de ses 6 Vice-Présidents, propose de retenir 5 enjeux, qui sont :

- Un territoire en transition où l'accueil de populations nouvelles est à privilégier
- Argentat, pôle urbain du Pays : une image à restaurer
- Argentat, pôle de développement économique, la silver économie comme l'un des fils conducteurs
- Un potentiel touristique à valoriser par une politique communautaire, le tourisme de niches - 4 saisons en objectif
- Un environnement à préserver.

De plus, il a été porté une grande attention à ce que les enjeux élaborés aient vocation à être étendus au bassin de vie et ainsi permettre aux 3 communautés de communes (Argentat, Saint-Privat et Mercœur) de se regrouper à court terme en gardant les mêmes objectifs.

Cette candidature est aussi l'occasion de mettre en place des synergies sur les projets de l'ensemble du territoire, ainsi que sur les prémices d'un travail collaboratif entre les deux entités, tant fonctionnelles qu'opérationnelles.

Le projet présenté au titre de l'AMI centres-bourgs demande une mobilisation financière de la Commune de 2 047 500 € H.T. sur 6 années.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le dossier de candidature et rappelle que le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement au dépôt de cette candidature lors du Conseil Communautaire du mercredi 3 septembre 2014.

Après présentation du dossier de "l'Appel à Manifestation d'Intérêt centres bourgs" par le Maire-Adjoint en charge du dossier et du Directeur des Services Techniques, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres votants :

- Approuve le dossier de candidature AMI – revitalisation centre bourg ainsi présenté,
- Approuve le montant de l'enveloppe financière à mobiliser par la collectivité de 2 047 500 € H.T.,
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant, de toutes les formalités administratives en la matière.

## **➤ ELECTRIFICATION RURALE : DEROGATION**

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

- 0 -

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 30 septembre 2014 à 20 heures.

Le compte-rendu est disponible sur :

- le site internet : [www.argentat.fr](http://www.argentat.fr),
- Facebook : <https://www.facebook.com/ArgentatKoi> et Page Ville d'ARGENTAT Officiel
- Twitter : @ArgentatKoiOff